

COMMISSION DU RÈGLEMENT – FISF

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES – SEPTEMBRE 2014

Au début de la saison prochaine, soit dès le 1^{er} septembre 2014, le *Règlement du Scrabble Duplicate de compétition* et par conséquent le *Guide d'organisation et d'arbitrage* (GOA) subiront quelques modifications.

Le principal changement est une simplification de l'article 5.3 concernant le décalage. En effet, les conditions 3 et 4 ont été supprimées (3 : *le mot joué n'ajoute pas une lettre du tirage à un mot déjà placé pour former un mot non admis et que cela soit, bien entendu, techniquement possible* / 4 : *le décalage ne forme pas ainsi une solution valide*). Les conditions 3 et 4 devaient éviter les tentatives de jouer sur 2 tableaux (tenter volontairement une solution erronée et revendiquer un décalage si cela ne fonctionne pas), mais ont fait beaucoup de polémiques : incompréhension, complication de la tâche arbitrale, mauvaise interprétation, injustice due à l'application aléatoire ou à la malchance de mots formés, visiblement obtenus involontairement. Le risque de jeu sur 2 tableaux est extrêmement rare et s'il devait être constaté par un arbitre, celui-ci transmettra le bulletin à la commission d'arbitrage.

Voici donc le nouveau texte :

« **5.3 Manquements dont la sanction est une pénalité de 5 points** » :

- *À partir du deuxième coup, tout bulletin de jeu pour lequel le référencement est décalé d'une case (verticalement, horizontalement ou diagonalement) par rapport à ce qu'il devrait être à condition que :*
 - *le mot joué soit écrit en entier ;*
 - *le score soit exactement celui de la solution correctement référencée.*

Toutefois, si l'arbitre (le double-arbitre) estime qu'il ne s'agit pas d'un décalage involontaire (tentative de jouer sur deux tableaux, cas spécial ou ambigu, ...), il peut soumettre le bulletin à la commission d'arbitrage.

Les autres changements sont mineurs et ce sont plutôt des précisions ou clarifications :

- **Cas de fin de partie si le dernier coup doit être repris** : lorsqu'il survient une erreur quelconque (affichage des lettres, chronométrage, ...), le juge-arbitre peut annuler le coup et procéder à un nouveau tirage ; mais, lorsqu'il s'agit du dernier tirage (7 dernières lettres ou moins), la reprise avec un nouveau tirage n'est plus possible ; dans ce cas, il faut mettre fin à la partie sans jouer ce dernier coup.
- **Tableau avec le nombre de lettres et leur valeur respective** : lors de la dernière refonte du GOA, tout ce qui était en double dans les deux documents (GOA et *Règlement* lui-même) a été éliminé ; le tableau des lettres a malheureusement disparu des deux documents ; il est donc réintroduit.

